

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL**

**16 DECEMBRE 2019**  
**19H30**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest, tenue le 16 décembre 2019, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents:	Maire:	Monsieur Beny Masella	
	Conseillers:	Monsieur Dino Mazzone	Siège 1
		Madame Elizabeth Ulin	Siège 2
		Madame Colleen Feeney	Siège 3
		Madame Maria Torres	Siège 4

Aussi présents:   Maître Raffaella Di Stasio, Directrice générale  
Maître Claude Gilbert, Greffier  
Madame Valentina Maria Todoran, Trésorière

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.  
Monsieur Claude Gilbert, greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Vingt (20) personnes y assistaient.

**1. Ouverture de la séance**

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité  
# 20191216-001 (1)

M. le Maire déclara la séance ouverte à 19h40.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du lundi 16 décembre 2019 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité  
# 20191216-002 (1)

*NOTE* La Conseillère Colleen Feeney fit ensuite une présentation détaillée du budget 2020 de la Ville de Montréal-Ouest et du programme triennal des immobilisations 2020, 2021 et 2022.

**3. Présentation et adoption du budget de la Ville de Montréal-Ouest pour l'année 2020**

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

1) D'adopter le budget de la Ville de Montréal-Ouest pour l'exercice financier 2020 au montant de 16 257 652,00\$.

2) De déposer une copie du Budget 2020 dans les Archives de la Ville de Montréal-Ouest.

Adoptée à l'unanimité  
# 20191216-003 (1)

**4. Présentation et adoption du programme triennal des immobilisations 2020, 2021 et 2022**

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

1) D'adopter le programme triennal des immobilisations 2020, 2021 et 2022 pour la Ville de Montréal-Ouest, comme suit :

a) pour l'année 2020, un montant de UN million SIX CENT QUINZE mille dollars (1 615 000,00\$);

b) pour l'année 2021, un montant de UN million TROIS CENT TRENTE-CINQ mille dollars (1 335 000,00\$);

c) pour l'année 2022, un montant de UN million TROIS CENT CINQUANTE mille dollars (1 350 000,00\$).

2) De déposer une copie du programme dans les Archives de la Ville de Montréal-Ouest.

Adoptée à l'unanimité  
# 20191216-004 (1)

## **5. Période de questions du public**

À 20h10, M. le Maire annonça le début de la période de questions.

Les résidents furent invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers, exclusivement sur le budget et sur le programme d'immobilisations.

Tanya Radhakrishna fit une remarque au sujet de l'augmentation relative des recettes fiscales attendues des propriétés résidentielles en comparaison aux propriétés non résidentielles. La Conseillère Feeney compara la situation en 2019 et 2020, notamment en ce qui concerne les changements découlant du nouveau rôle d'évaluation foncière, et la préoccupation du Conseil à l'effet que l'impact soit équitable pour les deux catégories de propriétaires. La résidente demanda également le montant de la subvention de la bibliothèque publique, l'année prochaine. M. le Maire lui demanda d'attendre la séance ordinaire de ce soir où une résolution sera adoptée pour prévoir diverses subventions en 2020.

Bob Barnes demanda s'il y a un plan de réduction de la dette. La Conseillère Feeney dit que la Ville estime qu'elle diminuera l'an prochain. Le remboursement partiel par l'intermédiaire du fonds de roulement du solde d'un règlement d'emprunt sera à l'ordre du jour de la séance qui suit celle-ci. Cela ne peut être fait que lorsque ces emprunts arrivent à leur date d'échéance, avant le refinancement du solde.

Andra Syvanen demanda si les taux de taxation dans le règlement qui est mis à la disposition du public sont les mêmes que ceux montrés dans la présentation du budget. La Conseillère Feeney confirma que oui. La Trésorière, Valentina Maria Todoran, précisa que les montants à payer sont le taux de base pour une catégorie d'immeuble donnée, plus les frais payables pour la Communauté métropolitaine de Montréal.

## **6. Levée de la séance**

À 20h15, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité  
# 20191216-005 (1)

---

Beny Masella  
Maire

---

Claude Gilbert  
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées  
aux archives municipales dans le dossier *Archives-20191216 (1)*